

pièces à fournir pour le dossier d'inscription

Tout dossier de demande d'inscription n'est recevable qu'après une rencontre avec un membre de l'équipe pédagogique : sur rendez-vous ou lors des journées portes ouvertes. La présence du jeune est indispensable lors de cette rencontre.

- La **fiche d'inscription** recto-verso dûment renseignée
- 2 copies recto-verso de la **Carte Nationale d'Identité** en cours de validité
- 2 copies **COMPLÈTES** du **Livret de Famille** (les parents et tous les enfants)
- **1 photo d'identité récente** (libellée aux nom et prénom au verso)
- 1 copie de l'**attestation de recensement** (pour les jeunes ayant au minimum 16 ans) et/ou une copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté
- 1 copie des **bulletins de notes** des deux dernières années scolaires **avant l'entrée à la Maison Familiale**
- **120 euros** (chèque de préférence) correspondant à la 1^{ère} échéance des frais de formation si le dossier de l'élève est accepté par la Maison Familiale. Ces frais ne seront encaissés qu'en juillet ; remboursés en cas de désistement par écrit avant le 10 juillet
- **1 certificat de scolarité** pour l'année scolaire précédent l'inscription (à demander au dernier établissement scolaire fréquenté)
- **3 enveloppes timbrées** autocollantes (**FORMAT 22 CM X 11 CM**) (ne notez pas votre adresse : gestion informatique du courrier)
- La fiche comptable d'inscription + la feuille de renseignement bourses

TARIFS pour information

Le coût global pour l'année scolaire s'élève à : **≈ 2100 €** (pension + scolarité + cotisation à l'association + participation à la vie résidentielle + frais de fournitures scolaires) répartis sur 11 mois de septembre à juillet.

Des bourses nationales d'études peuvent être attribuées aux familles qui en font la demande à l'inscription. Elles prennent en considération les situations de famille et les revenus.

Les élèves bénéficient de bourses de transport : montant variable selon les départements.